



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS
18, rue de la grange batelière 75009 PARIS
Tél. : 01 43 54 21 26
E-mail : contact@union-syndicale-magistrats.org
www.union-syndicale-magistrats.org

le 5 juillet 2018

La lutte contre la fraude fiscale reste verrouillée !

Contrairement à la présentation trompeuse qui en est faite, le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude adopté par le Sénat dans la nuit du 3 au 4 juillet 2018 ne prévoit pas la suppression du « verrou de Bercy », un temps envisagée, à la suite d'un amendement soutenu par le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

L'USM rappelle que cette procédure laisse entièrement dans les mains de l'administration centrale des Finances Publiques le choix des dossiers de fraude fiscale qui pourront faire l'objet de poursuites pénales. Le secret fiscal reste bien gardé, dès lors que seule cette administration détient les éléments permettant de conclure à une fraude.

L'USM dénonce avec force cette atteinte à la séparation des pouvoirs que rien ne justifie et demande que l'opportunité des poursuites revienne non au ministre chargé du budget mais aux procureurs de la République.

Le bureau de l'USM